



CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO

NOTE DE SERVICE

D/2023/DAM

Diffusion : Personnel médical, équipe de Direction.

Le 26 septembre 2023

OBJET : Elections partielles de la Commission médicale d'établissement

La Direction du Centre hospitalier d'Ajaccio organise des élections partielles afin de pourvoir au remplacement des membres suppléants devenus titulaires. En effet, en l'absence de membres suppléants dans les collèges 1, 2 et 3, des sièges de membres titulaires sont aujourd'hui vacants.

Le présent guide des élections valant règlement électoral et convocation des élections a été élaboré par le directeur avec le président de la CME en conformité avec les textes en vigueur. Ce guide précise le calendrier, la procédure ainsi que les règles de la consultation.

Compte tenu de la mise en ligne sur le site du CHA des listes des électeurs et éligibles par collège le 27 septembre 2023 le premier tour de scrutin aura lieu le **mardi 7 novembre 2023**. A l'issue de la proclamation officielle des résultats de l'élection partielle, la CME pourra valablement siéger avec les représentants titulaires de chaque collège.

Pour le Directeur
Par délégation de signature,

Christelle FILLEUL
Responsable des Affaires Médicales